



L'inventaire znieff en Grand Est

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Pour mieux connaître notre patrimoine naturel remarquable et le préserver

Les espèces déterminantes znieff

Rainette verte *Hyla arborea*

Pourquoi des espèces déterminantes znieff ?

L'inventaire régional des znieff s'appuie sur une liste régionale des espèces déterminantes de la faune, de la fonge et de la flore.

C'est la mobilisation des observations de ces espèces qui permet, en premier lieu, d'identifier les zones d'intérêt majeur pour la biodiversité que sont les znieff. Selon la biologie des espèces, les znieff identifiées seront de type I, ou parfois de type II (pour des espèces à larges territoires).

Pour valider la création d'une znieff, il faut que s'y reproduise *a minima* une espèce déterminante.

Comment est établie la liste des espèces déterminantes ?

Chaque région définit sa propre liste d'espèces déterminantes znieff. Celle-ci doit en effet refléter au mieux les particularismes et patrimonialités régionales.

La principale clé d'entrée est le caractère indicateur de l'espèce vis à vis d'habitats rares ou avec une typicité régionale, ou en bon état de conservation. Mais d'autres critères complémentaires peuvent être pris en compte : la rareté régionale, le statut de conservation régionale défavorable, etc.

Tout comme les périmètres des znieff, les listes d'espèces déterminantes znieff sont validées par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, afin de garantir la cohérence scientifique du processus.

Une liste secondaire, dite *Autres*

espèces à enjeux, est également établie depuis 2022. Elle permet d'afficher, dans la fiche descriptive de chaque znieff, les autres espèces patrimoniales qui y sont observées, en particulier celles plus communes mais associées à des statuts réglementaires.

La révision des listes d'espèces déterminantes en Grand Est

En Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, la constitution des znieff de seconde génération (2000-2015) a été réalisée sur la base de listes d'espèces déterminantes établies dans chaque ancienne région.

Un nécessaire travail de révision et d'harmonisation de ces premières listes à l'échelle de la nouvelle région Grand Est a donc été engagé dès 2020. Une méthode régionale pour sélectionner et prioriser les espèces déterminantes a été validée, et sert de base aux travaux d'élaboration de ces nouvelles listes harmonisées.

Les domaines taxinomiques les mieux étudiés (vertébrés, flore vasculaire, papillons, etc.) ont déjà été révisés. Les autres domaines, plus complexes (fonge, bryophytes, mollusques, etc.), le seront au fur et à mesure de la mobilisation des experts régionaux.

Mais qu'est-ce qu'une znieff ?

Une znieff est un espace délimité reconnu pour son intérêt écologique, comprenant des espèces et des milieux naturels remarquables, souvent rares ou menacés.

ZNIEFF DE TYPE I

Secteur de grand intérêt biologique, abritant au moins une espèce ou habitat déterminant, délimité sur une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Peut être inclus dans une znieff de type II.

ZNIEFF DE TYPE II

Grand ensemble naturel offrant des potentialités biologiques importantes (grandes unités écologiques, territoires d'espèces à grand rayon d'action), délimité en priorité pour son rôle fonctionnel.



Consulter la plaquette :
Présentation générale
des znieff en Grand Est.



Et les habitats déterminants ?

Ils contribuent également pleinement au programme znieff.

Plaquette en préparation
Les habitats déterminants znieff
en Grand Est



Muséum
national
d'Histoire
naturelle



Définir les espèces déterminantes znieff



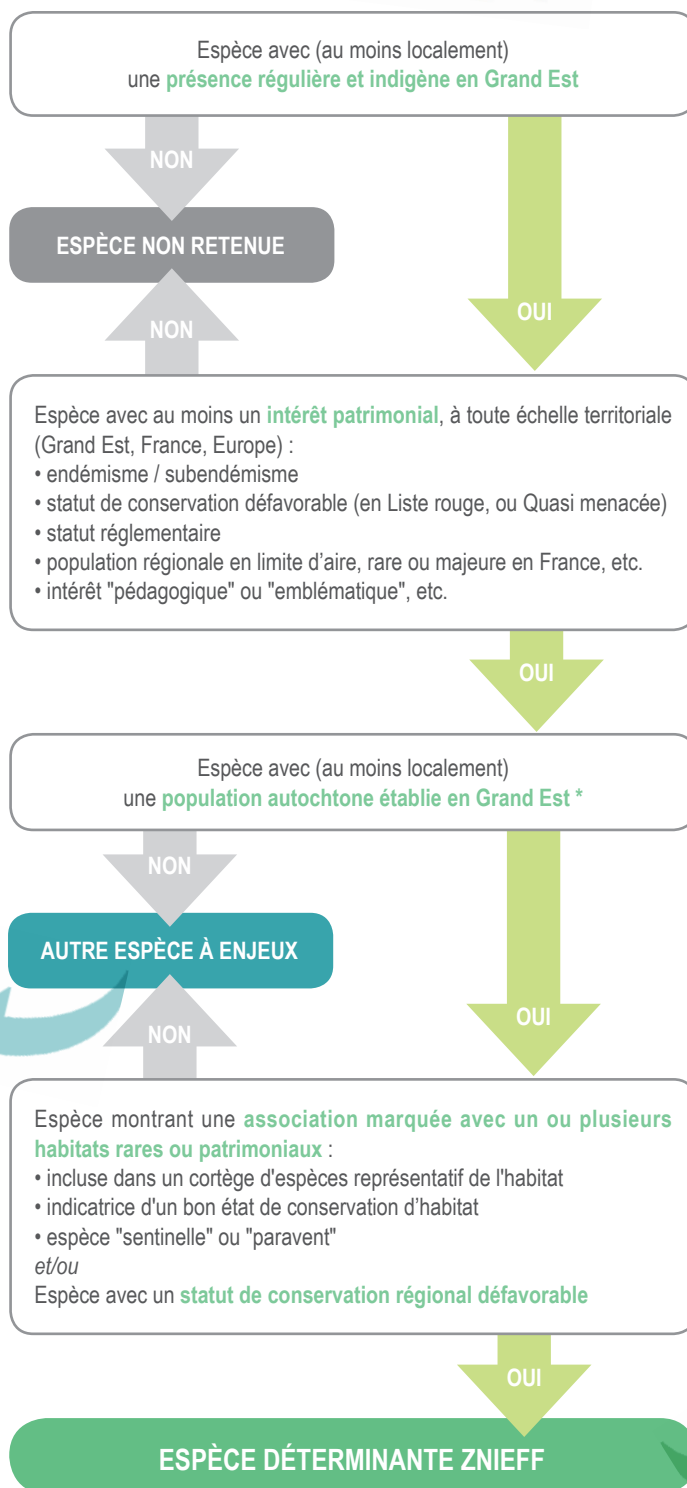
Une méthodologie propre au Grand Est

Dans chaque fiche descriptive znieff, une espèce est citée comme *déterminante* ou *autre espèce à enjeux*, sans précision complémentaire.

Néanmoins, dans une région aussi étendue que le Grand Est, les statuts de présence d'une même espèce sont fréquemment contrastés selon les régions naturelles. Aussi, afin de disposer d'un outil plus souple pour hiérarchiser des espaces, la méthode régionale de définition des espèces déterminantes znieff propose d'affecter à chaque espèce une priorisation à trois niveaux, à détailler selon quatre territoires principaux du Grand Est. L'objectif de cette hiérarchisation des espèces déterminantes est de pouvoir mieux comparer les secteurs intéressants identifiés dans les différentes unités régionales du Grand Est.

Cette méthode, déjà utilisée précédemment pour les znieff d'Alsace et de Lorraine, offre, de fait, un outil d'application plus précis pour identifier, hiérarchiser puis valider des znieff.

Le logigramme ci-contre en détaille les étapes de sélection.



Les autres espèces à enjeux

La liste secondaire, dénommée "*autres espèces à enjeux*", vise à apporter une information complémentaire, dans la fiche descriptive de chaque znieff, sur toutes les autres espèces autochtones d'intérêt qui y ont été observées.

Y sont regroupées :

- des **espèces hivernantes ou migratrices rares (mais régulières)** sur leurs sites de stationnement en Grand Est *
ex. *Cygne de Bewick* ; *Oie des moissons*...



Cygne chanteur *Cygnus cygnus*

- des espèces trop répandues et/ou trop ubiquistes en Grand Est, mais associées à :

- un **statut réglementaire**

Ex. : *Lézard des murailles* ; *Mésange bleue*...

- un **statut de conservation suprarégional défavorable**

Ex. : *Bruant ortolan* ; *Alouette des champs*...

- un caractère "**pédagogique**" (emblématiques, représentatives..., auprès d'un large public)

Ex. : *Grand Mars changeant* ;
Mante religieuse ; *Ail des ours*...

Ces espèces ne sont pas priorisées.



Pour aller plus loin



* à l'exception des chiroptères, dont les sites de migration et/ou d'hivernage peuvent être désignés comme znieff



Grand murin *Myotis myotis*

Les espèces déterminantes znieff

Afin d'affiner la hiérarchisation des sites, les **espèces déterminantes znieff** sont priorisées selon trois niveaux de cotation.

Cotation 1

Espèces très prioritaires

Il s'agit d'espèces à la fois très rares et associées à des habitats avec des cortèges parfois pauvres en espèces.

De fait, elles peuvent justifier à elles seules la définition puis la validation d'une znieff.

Ex. Écrevisse des torrents ; *Gentiane pneumonanthe* ; *Pélobate brun*...



Moiré vosgien *Erebia manto*

Cotation 2

Espèces prioritaires

Il s'agit d'espèces généralement localisées, associées à des habitats typiques ou rares (notamment en bon état de conservation).

La présence d'au moins quatre espèces déterminantes de cotation 2 permet de justifier une znieff.

Ex. Murin à oreilles échancrées ; Cuivré mauvin ; *Aster amelle*...



Epipactis des marais *Epipactis palustris*

Cotation 3

Espèces accompagnatrices

Il s'agit d'espèces souvent plus répandues (au moins localement) ou occupant de vastes territoires.

Ces espèces permettent à la fois de dessiner plus précisément le périmètre final de la znieff, mais aussi de décrire plus largement sa richesse biologique.

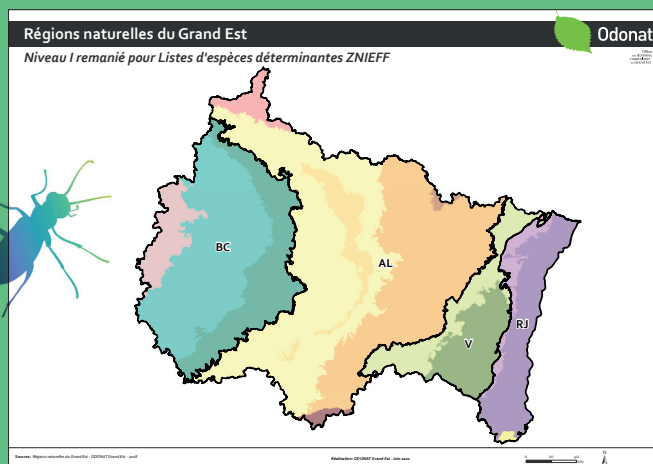
Ex. : *Castor* ; *Ophrys abeille*...



Chat forestier *Felis sylvestris*

Affiner par territoires

Afin de refléter les différences de répartition de certaines espèces dans les différents territoires infrarégionaux, cette priorisation peut être différenciée selon quatre unités régionales principales : plateau de Brie et arcs de Champagne (BC) ; massif des Ardennes et plateau lorrain (AL) ; massif vosgien (V) ; vallée du Rhin et Jura (RJ).



Quelques exemples

	BC	AL	V	RJ
Gagée jaune	1	2	3	3
Lis martagon	1	2	3	2
Cordulégastre bidenté	1	1	2	1
Fadet de la Mélique	3	3	2	2
Bondrée apivore	2	2	3	3
Petit Rhinolophe	1	2	1	1

Nombre d'espèces déterminantes znieff ou à enjeux en Grand Est

DOMAINES TAXINOMIQUES	Espèces déterminantes znieff	Autres espèces à enjeux	Total
Listes révisées			
Flore vasculaire	1 028	4	1 032
Mammifères chiroptères	22	13	35
Mammifères non chiroptères	14	19	33
Oiseaux	115	87	202
Reptiles et amphibiens	17	13	30
Odonates	35	8	43
Orthoptères et mantoptères	33	10	43
Rhopalocères et Zygènes	93	17	110
Crustacés branchiopodes	6		6
Sous-total	1 363	171	1 534
Listes à réviser (reflet de l'information historique dans les fiches znieff)			
Champignons	92		
Lichens	10		
Algues	1		
Bryophytes	8		
Poissons	16	5	21
Crustacés décapodes	3	2	5
Mollusques	24	6	30
Hétérocères	55	10	65
Coléoptères	111	4	115
Neuroptères & Mécoptères	8	3	11
Ephémères	38	8	46
Plécoptères	34	7	41
Trichoptères	72	9	81
Punaises	24	1	25
Syrphes		44	44
Abeilles		48	48
Arachnides et Myriapodes		29	29
Méduses, Spongiaires		3	3
Sous-total	496	179	564

Comment consulter l'information ?

Les listes régionales des espèces déterminantes

Les listes des espèces déterminantes znieff pour le Grand Est peuvent être téléchargées, dans leur version la plus actuelle :

- sur le site de la **DREAL Grand Est** :

listes détaillées des espèces déterminantes znieff en Grand Est (incluant leurs priorisations locales), complétées des listes des *Autres espèces à enjeux*.

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/inventaire-national-du-patrimoine-naturel-zone-r217.html



- sur le site de l'**Inventaire national du patrimoine naturel** : listes (révisées, mais sans priorisation) des espèces déterminantes znieff en Grand Est

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/44>



Râle d'eau *Rallus aquaticus*



Coronelle lisse *Coronella austriaca*



Pour aller plus loin



Leucorrhine douteuse *Leucorrhinia dubia*

La liste des espèces déterminantes dans chaque znieff

Chaque znieff bénéficie d'une **fiche descriptive détaillée**, qui peut être consultée ou téléchargée sur le site de l'INPN :

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/znieff-cont>



Dans chaque fiche, le menu **espèces** permet de consulter la liste des taxons observés dans la znieff, détaillée dans trois volets séparés :

- **1) Liste des Espèces Déterminantes** : elle synthétise toutes les espèces inscrites dans la liste régionale des espèces déterminantes du Grand Est et qui ont été observées reproductrices dans la znieff.
- **2) Liste des Autres espèces à enjeux** : elle synthétise
 - toutes les espèces inscrites dans la liste régionale des *Autres espèces à enjeux* ;
 - toutes les espèces inscrites dans la liste régionale des espèces déterminantes du Grand Est mais qui sont considérées comme non reproductrices dans la znieff.

Ces deux premiers volets visent l'exhaustivité des connaissances qui peuvent être recueillies. Ils seront actualisés le plus régulièrement possible, de manière à afficher les listes les plus complètes, ainsi que l'année d'observation la plus récente pour chaque espèce.

- **3) Liste Autres espèces** : elle synthétise d'autres espèces observées dans la znieff, mais n'a aucune vocation à être exhaustive. *[NB : ce troisième volet est amené à être supprimé].*



DREAL Grand Est
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038 57071 METZ Cedex 03
Service Eau Biodiversité et Paysages
sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Grand Est

Réalisation :  ODONAT Grand Est (juillet 2024)

Photographies de Marc Solari
<https://photos-marc-solari.e-monsite.com>

La DREAL Grand Est remercie l'ensemble des acteurs naturalistes pour leur forte implication dans le programme ZNIEFF